

L'agriculture biodynamique

L'agriculture biodynamique se donne pour but de :

- > soigner la terre, préserver et accroître la fertilité des sols,
- > produire une alimentation saine qui nourrisse le corps, l'âme et l'esprit des êtres humains,
- > régénérer et façonner les paysages, développer l'approche du vivant,
- > ouvrir de nouvelles perspectives sociales sur les fermes comme dans les liens producteurs et consommateurs.

Pratiques spécifiques de l'agriculture biodynamique :

- > la recherche de l'équilibre entre le végétal, l'animal et la présence de l'homme en favorisant la diversité des cultures et des paysages,
- > la recherche de l'autonomie en ce qui concerne les intrants (fourrages, semences, fumure, etc.) et la consommation d'énergie,
- > l'utilisation de préparations biodynamiques, de tisanes et de compost spécifiques,
- > la prise en compte des lois de la nature et des influences de la périphérie cosmique (lune, soleil, planètes, etc.).

Les fondements de l'agriculture biodynamique ont été donnés par le scientifique et philosophe autrichien Rudolf STEINER en juin 1924.

Crédit d'impôt pour les agriculteurs : en participant à cette formation, vous pourrez bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la formation des chefs d'entreprise. Calcul du crédit d'impôt = nombre d'heures passées en formation X taux horaire du SMIC (soit 130 € environ pour 14h de formation). Le crédit d'impôt est plafonné à **40 heures de formation** par année civile.

3 formations suivies*,
LA 4^e À MOITIÉ PRIX !

* dans les 12 mois



Lieu

Salle municipale
29170 Saint Evarzec

Accès

Une indication sur l'accès au lieu vous sera communiquée avant le stage.

Repas midi

Repas tirés du sac et partagé avec ce que chacun aura apporté.

Hébergement

Gites et chambres d'hôtes à proximité à réserver par vos soins. Vous en trouverez sur: <https://www.gites-finistere.com/>

Contact local (sur place)

François Guillou
121 route du chateau d'eau
29170 Saint evarzec
06 82 41 51 30

Contact administratif (inscriptions)

Aurélie Paquez
a.paquez@bio-dynamie.org
06 42 59 38 53

Cette formation est co-organisée par le
Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique (MABD)
et l'**Association Régionale Buez an Douar**

MABD Grand Ouest- Aurélie Paquez
3 bis Cogneuf - 35470 Bain de Bretagne

www.bio-dynamie.org

N° de déclaration d'enregistrement de formation professionnelle : 42680121868



FORMATION
ÉLEVAGE

**ETABLIR UNE « COLLABORATION »
PLUS SEREINE AVEC SES ANIMAUX**



**Dans le Finistère,
à Saint-Evarzec (29170)**

**Les mardi 3 et mercredi 4
novembre 2020**

ETABLIR UNE « COLLABORATION » PLUS SEREINE AVEC SES ANIMAUX



Objectifs

Développer une meilleure relation entre l'homme et l'animal,
Prendre confiance pour la mise en place de choix d'élevage,
Retrouver de la sérénité dans la conduite de son élevage,
Acquérir une technique contribuant au bien-être animal et à celui de l'éleveur.
Connaître les mécanismes qui régissent un bon équilibre des rapports homme/animal dans la constitution d'un projet pour sa ferme.
Découvrir les interactions entre les trois pôles: législatif, économique et culturel qui constituent le fondement de la tripartition sociale d'un organisme agricole.
Savoir trouver sa juste place en tant qu'éleveur dans son projet de ferme.
Acquérir les bons réflexes de consultation des animaux qui constituent le troupeau pour qu'ils ne se mettent pas en retrait du projet global.
Amélioration de l'autonomie de l'éleveur et des performances économiques de l'élevage par l'amélioration du vivre ensemble.

Public et Pré-requis

Etre éleveur installé ou en cours d'installation.

Après-midi 14h30-18h

- › **Pratiquer pour améliorer sa technique de communication**
- › Retour sur les fondamentaux de la méthode en fonction des résultats du matin.
- › Exercice avec l'animal sur un sujet prédéterminé. Retours avec l'éleveur
- › Exercice avec l'animal (sujet libre). Retours avec l'éleveur

Mercredi 4 novembre 2020

Horaires : Matin 9h00-12h30

- › L'homme et l'animal dans un partenariat commun pour l'épanouissement des deux parties et la pérennité de la ferme.
- › La tripartition sociale comme fondement d'un équilibre de développement.
- › Définition de la place de l'éleveur et de sa famille en regard des projets de développement de l'organisme agricole commun.
- › L'utilisation de la communication animale pour inclure durablement les animaux du troupeau et de la ferme plus globalement.

Après-midi 14h-17h30

- › Écriture du projet de ferme qui lie les différents acteurs de cette ferme dans un respect mutuel et équilibré.
- › Questions, conseils et exercices pour le futur.
- › Temps d'échanges
- › Bilan et évaluation

Le formateur

Roland DUCROUX, Consultant et formateur en Communication animale depuis 2012.



BULLETIN D'INSCRIPTION

29-Elevage

Les 3-4 novembre 2020

30 € pour les personnes finançables par le VIVEA

Date de naissance :

120 € pour les particuliers - chèques vacances acceptés.

Le coût ne doit pas être un obstacle à votre participation.

200 € pour les salariés agricoles pris en charge par le fond de formation OCAPIAT. Demande individuelle à faire pour **la prise en charge de vos frais de formation et de votre salaire**. Documents fournis sur demande.

+ **22 € Adhésion 2020/21 obligatoire** pour les non-adhérents

Nom : Prénom :

Adresse de facturation:

CP : Ville :

Tél. :

Mail :

En m'inscrivant à cette formation j'accepte [les conditions générales de services du MABD](#) en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Votre bulletin est à retourner avant le 23/10/2020 à :

MABD Grand Ouest - Aurélie Paquez
3 bis Cogneuf - 35470 Bain de Bretagne
a.paquez@bio-dynamie.org

Règlement par chèque à l'ordre du MABD ou par **virement** :
IBAN : FR76 3008 7332 0000 0195 5320 120 - BIC : CMCIFRPP
Lors du virement indiquez bien votre Nom Prénom et la référence **«formation AP - 29 Com Animal»**.

Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre bulletin et règlement. Un mail de confirmation avec les informations pratiques vous parviendra quelques jours avant la formation. Un support de formation sera remis à chaque participant ainsi qu'une facture acquittée valant attestation.